

N° d'ordre : 20220322-1DCS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 22 mars 2022

L'An deux mille vingt-deux, le mardi vingt-deux mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Bresse-Val de Saône, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence (en raison des conditions sanitaires actuelles) sous la présidence de Henri GUILLERMIN.

COMMUNE DU SCot BVS	DELEGUE TITULAIRE				DELEGUE SUPPLEANT			
	NOM / Prénom	Présent	Excusé	Absent	NOM / Prénom	Présent	Excusé	Absent
ARBIGNY	GRAS Daniel	x			SEVESTRE Marie-Hélène			x
ASNIERES SUR SAONE	WILLEMS Jean-marc				FONTIS Michel			x
BAGE DOMMARTIN	BERNIGAUD Christian	x			DIOCHON Eric			x
BAGE LE CHATEL	DA COSTA Carlos	x			MALATERRE Jean-Louis			x
BEY	GENTIL Michel				LAURENT Agnès			x
BIZIAT	ROCH Vincent	x			VEUILLET Stéphane			x
BOISSEY	TIRREAU Andrée	x			PAUGET Grégory			x
BOZ	GIRAUD Alain	x			BOYAT Dominique			x
CHANOZ CHATENAY	MORANDAT Olivier	x			DEL VECCHIO PERNOUD Sébastien			x
CHAVANNES SUR RESSOUZE	DOUARD Dominique	pouvoir						x
CHAVEYRIAT	JACQUET Claude	x			RONGEAT Ghislaine			x
CHEVROUX	DEVEYLE Arnaud	x			SAVOT Dominique			x
CORMORANCHE-SUR-SAÔNE	PALLOT Jacques			x	PICHARD Séverine			x
CROTTET	LHOTELAIS Jean-Philippe		x		DANNACHER Michèle	x		
CRUZILLES LÈS MEPILLAT	DREYFUS Eric			x	POLONIA Joseph			x
FEILLENS	CHAMBARD Bertrand	x			VERNE Odile			x
GORREVOD	GUILLERMIN Henri	x			JANIAUD Françoise			x
GRIEGES	GREMY Annick			x	CHARVET Thierry			x
LAIZ	SCHAUVING Sébastien	x			LOPES Fabien			x
MANZIAT	COULON Arnaud			x	VOISIN Luc			x
MEZERIAT	DUPUIT Guy	x			MONIER Joel			x
OZAN	PESENTI Marie-Jeanne	x			BOYAT Marie-Eve			x
PERREX	VIGHETTI Jean-Jacques			x	MONTANGERAND Jean Michel			x
PONT DE VAUX	PION Pascal	x			BUGAUD Jean-Pierre			x
PONT DE VEYLE	MICHEL Luc	x			MARQUOIS Michel			x
REPLONGES	VERNOUX Bertrand	x			RETY Jean-Pierre			x
REYSSOUZE	PELUS Agnès			x	LUSSIANA Christian			x
SAINT BENIGNE	UNIA Emily	x			POMMET Catherine			x
SAINT ANDRE DE BAGE	BAUCHEREL Didier	x			PLENARD Philippe			x
SAINT ANDRE D'HUIRIAT	JOURNEAU Damien			x	DOUVRES Dorian			x
SAINT CYR SUR MENTHON	LAUNAY Jean-Paul	x			CAMILLERI Jean-Luc			x
SAINT ETIENNE SUR REYSSOUZE	PELUS Jean-François	x			BERROT Daniel			x
SAINT GENIS SUR MENTHON	GREFFET Christophe		x		BROCHAND Michel	x		
SAINT JEAN SUR VEYLE	BROYER Roger			x	RABUEL Roland remplacé par RENOUD-LYAT Agnès			x
SAINT JULIEN SUR VEYLE	MAUGE Lionel			x	REY Michel			x
SERMOYER	PANCHOT Huguette		x		COULON Anne-Marie			x
VESINES	JULLIN Gilbert			x	FOUCHER Philippe			x
VONNAS	CARJOT Jean-François	pouvoir			DUCLOS Nathalie			x

Envoi de la convocation : 16/03/2022

Affichage de la convocation : 16/03/2022

Nombre de délégués élus : 38

Nombre de délégués votants : 25

Pouvoir :

- Mme Douard Dominique est excusée : elle donne pouvoir à Mme PESANTI
- M. Carjot Jean-François est excusé : il donne pouvoir à M. GUILLERMIN

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur à compter de la promulgation de cette loi, soit à partir du 10 novembre 2021, et jusqu'au 31 juillet 2022 :

- Fixation du quorum au tiers des membres présents
- possibilité de réunion par téléconférence
- ...

OBJET : APPROBATION A DISTANCE DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré à distance, le conseil syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et sont indiqués au registre les membres présents à distance ;

Certifié exact et pour extrait conforme,
Le Président,
Henri GUILLERMIN.

Certifié exécutoire
Affiché le :
Transmis en Préfecture le :



**SYNDICAT MIXTE
du SCoT
BRESSE-VAL de SAÔNE**

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.